



Guide pour la constitution du dossier Rest'O collège

Demande de la tarification de la restauration scolaire

Collèges publics du Val d'Oise

Pourquoi un dossier Rest'O Collège ?

Chaque année scolaire, les familles sont invitées à déposer un dossier complet (formulaire et justificatifs) pour le calcul du tarif de la restauration scolaire de leur enfant.

Les informations demandées sont strictement nécessaires au traitement du dossier et sont collectées dans le respect du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

Les données sont conservées conformément aux déclarations effectuées auprès de la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)**, pour une durée d'**un an**.

1. PARTIE ADMINISTRATIVE

(Obligatoire pour tous, quel que soit le mode de calcul)

Identité du collégien / de la collégienne

Ce que nous devons connaître :

- Identifiant National Élève (INE)
- Etat civil de l'élève
- Ville + collège fréquenté
- Niveau scolaire

Justificatifs à fournir :

- INE : capture d'écran de Pronote (menu "Informations personnelles /Compte enfant"), portail scolarité (Educonnect), attestation de scolarité, fiche d'inscription au collège ou d'inscription à la demi-pension remis par l'établissement
- Identité : livret de famille, acte de naissance avec filiation non daté

✓ Les justificatifs d'INE et d'état civil peuvent être réutilisés d'une année sur l'autre, sauf en cas de changement de situation.

Identité du représentant légal

Informations nécessaires :

- Etat civil des représentants légaux
- Lien avec l'enfant : filiation, adoption, tutelle hors prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

Justificatifs à fournir :

- Livret de famille complet ou acte de naissance avec filiation non daté
- Pour actes étrangers : acte de mariage ou acte de naissance des parents
- Adoption : jugement + livret de famille des adoptants (Etats civils)
- Tutelle hors ASE : jugement de tutelle (uniquement la page concernant la tutelle information tuteur/tutrice et l'enfant concerné + livret de famille du ou des tuteurs (Etats civils)

2. PARTIE FINANCIÈRE

Justificatifs selon votre situation

Le calcul du tarif de la restauration scolaire pour les collèges publics du Val d'Oise est établi sur la base du quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

(Ressources brutes déclarées aux services fiscaux *du foyer /12) + Allocations et/ou prestations mensuelles

Nombre de parts au titre de la CAF

***Comprend les salaires bruts – les pensions perçues – les revenus fonciers – les revenus BIC (ect.)**

 **QUEL EST VOTRE CAS ?** (Les pièces à fournir)

Calcul demandé selon la situation du foyer du demandeur ayant la charge du bénéficiaire	Pièces justificatives à joindre * En format PDF ou JPEG
TMAX : mon quotient familial est supérieur à 1 751, qui correspond à la tranche maximum de la grille tarifaire (T8).	Aucun justificatif de ressources n'est à joindre.
CAF ou MSA : je suis allocataire de la Caf ou de la MSA bénéficiant d'allocation comme l'allocation logement, l'allocation de rentrée scolaire, la prime d'activité... et / ou des prestations familiales de droit à compter de 2 enfants de moins de 20 ans www.caf.fr ou www.msa.fr	PJ à joindre obligatoirement = Attestation de paiement du mois précédent la demande de tarif (noms prénoms dates de naissance + quotient familial du foyer du demandeur). Si le quotient n'apparaît pas sur votre attestation il convient de joindre l'avis d'imposition ou de non-imposition 2025 sur les revenus 2024 du foyer (4 pages).
CD-administratif : ma situation administrative ne me permet pas d'ouvrir mes droits auprès des services de la CAF. https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/thematique-libre/conditions-generales Ce cas concerne les familles en attente de la délivrance d'un titre de séjour	PJ à joindre obligatoirement = une attestation d'un organisme d'Etat (OFFI) ou une attestation d'une association ou d'un service social ou un récépissé de demande de carte de séjour en cours de validé. Chaque attestation devra indiquer l'état civil (nom, prénom, date de naissance et pays de naissance) des membres du foyer.
Avis d'imposition : je réponds aux conditions générales CAF https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/thematique-libre/conditions-generales pour ouvrir des droits. J'ai un seul enfant à charge au titre de la CAF (les prestations sont de droits à compter de 2 enfants mineurs) et mes ressources sont supérieures aux seuils de la CAF (pour prime d'activité, ARS, APL...)	PJ à joindre obligatoirement = avis d'imposition ou de non-imposition 2025 sur les revenus 2024 complet (4 pages) du foyer. www.impots.gouv.fr
Fonctionnaire International , je suis employé(e) par une Organisation Internationale (OI), doté d'un régime statutaire ou contractuel spécifique, qui peut être propre à chaque OI. Le statut de fonctionnaire international n'a pas de lien avec le statut de la Fonction Publique.	PJ à joindre obligatoirement = une attestation de l'employeur sur laquelle apparaissent les noms, prénoms, dates de naissance et pays de naissance des membres du foyer présents sur le territoire et les ressources annuelles.

Besoin d'aide ?



Les services départementaux (accessibles au 0 800 01 95 95) ou votre établissement scolaire sont à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier.

Faites votre dossier en ligne !

